

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01/03/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du
Conseil Municipal

D.C.M : N° 3-5

Objet : Avenant
marché à bon de
commande

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, Mme GRANGE (proc.), MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA

Absent excusé :
M. EVIN (proc. Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h35

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de gérer l'entretien des bâtiments communaux par un accord-cadre conclu le 05/10/2020 pour une durée de 4 années.

Monsieur le Maire ajoute que ce marché concerne plusieurs secteurs d'activités et notamment les travaux d'électricité et les travaux de plomberie attribués à la SARL ERD, 1345 chemin de Cantoperdric 31600 EAUNES.

Il précise que pour ces derniers, il y a lieu de compléter la liste des interventions et matériels figurant dans le marché de façon à pouvoir répondre à toutes les demandes de travaux.

Monsieur le Maire propose de rajouter ces prestations complémentaires sans modification du montant du marché dans un avenant au marché initial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents de :

- compléter la liste des interventions et matériels figurant dans le marché de façon à pouvoir répondre à toutes les demandes de travaux d'électricité et de plomberie attribués à la SARL ERD, 1345 chemin de Cantoperdric à 31600 EAUNES ;
- rajouter les prestations complémentaires listées dans l'avenant joint sans modification du montant du marché initial.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le 14 mars 2023

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 mars 2023

Le Maire,

Christian SANS

